

MÉMOIRES

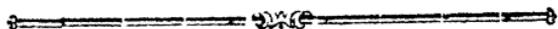
DU CARDINAL

DE RETZ.

MÉMOIRES
DU CARDINAL
DE RETZ,
CONTENANT

Ce qui s'est passé de remarquable en France
pendant les premières années du Règne
de LOUIS XIV.

*Nouvelle Edition exactement revue &
corrigée.*



TOME TROISIÈME.



A GENEVE,
Chez FABRY & BARILLOT.

M. DCC. LXXIX.



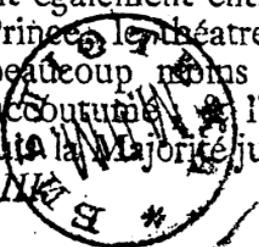
M É M O I R E S

D U C A R D I N A L

D E R E T Z.

L I V R E I V.

JE vous supplie très-humble-^{1651.}
ment de ne vous point éton-
ner, si dans la suite de cette
narration, vous ne trouvez
pas la même exactitude que j'ai obser-
vée jusqu'ici, en ce qui regarde les
Assembléees du Parlement. La Cour s'é-
tant éloignée de Paris, aussi tôt après
la Majorité du Roi, qui fut le sept du
mois de Septembre, pour aller en Berri
& en Poitou, & Mr. le Duc d'Orléans
y agissant également entre la Reine &
Mr. le Prince, le théâtre du Palais se
trouva beaucoup moins rempli qu'il
n'avoit accoutumé. On peut dire
que depuis la Majorité jusqu'à l'ouver-



1651. ture de la S. Martin suivante, qui fut le 20 Novembre, il n'y eut aucunes scenes considérables, que celles du 7 & du 14 d'Octobre, dans lesquelles Monsieur dit à la Compagnie, que le Roi lui avoit envoyé un plein-pouvoir, pour traiter avec Mr. le Prince, & qu'il avoit nommé, pour le suivre & le servir dans cette négociation, Mrs. d'Aligre & de la Marguerie, Conseillers d'Etat, & Mrs. de Mesmes, Menardeau & Cumont du Parlement. Cette Députation n'eut point de lieu, parce que Mr. le Prince, à qui Mr. le Duc d'Orléans avoit offert d'aller conférer avec lui à Richelieu, * avoit refusé la proposition comme captieuse du côté de la Cour, & faite à dessein pour ralentir l'ardeur de ceux qui s'engageroient avec lui. Il étoit arrivé à Bourdeaux le 12; on en eut nouvelle le 26 à Paris, & le même jour le Roi partit pour Fontainebleau, où il sçut ce soir-là, qu'en

* Mr. de la Rochefoucaut dit dans ses Mémoires, que le but de cette Conférence n'étoit pas de faire la paix, mais seulement d'empêcher le Prince de faire la guerre, dans le temps où tous les corps de l'Etat étoient sur le point de se déclarer outre qu'il ne vouloit pas confier ses intérêts à Monsieur; à cause de sa liaison avec le Coadjuteur son ennemi, & de celle de ce Prélat avec la Cour, &c.

faisant avancer la Cour jusqu'à Bourges, elle en chasseroit les Partisans de Mr. le Prince. Mr. de Châteauneuf & Mr. le Maréchal de Villeroi presserent la Reine au dernier point, de ne pas donner le temps à Persan de s'y jeter avec la Noblesse du Pays. La Cour s'étant donc avancée, & les principaux habitants s'étant déclarés pour le Roi, tout se rendit sans coup férir. Palluau fut laissé avec un petit corps d'Armée, pour faire le Blocus de Montrond défendu par Persan. Mr. le Prince de Conti & Madame de Longueville, se retirèrent à Bourdeaux, en grande diligence ; Mr. de Nemours les accompagna dans ce voyage, dans le cours duquel il s'attacha à Madame de Longueville plus que Madame de Châtillon, & Mr. de la Rochefoucaut n'eussent voulu. Mr. le Prince crut qu'il avoit engagé dans son parti Mr. de Longueville, dans la Conférence qu'il eut avec lui à Trie, ce qui n'eut pourtant aucun effet, Mr. de Longueville étant demeuré à Rouën. Le mouvement que les Troupes commandées par le Comte de Tavannes du côté de Stenay, firent par l'ordre de Mr. le Prince, après qu'il eut quitté la Cour, ne fut guères plus considérable ; le Comte de Grand-pré,

1651. qui avoit quitté par un mécontentement le service de Mr. le Prince, leur ayant donné une même crainte auprès de Ville-Franche, & une autre auprès de Givet.

La défection de * Marfin dans la Catalogne, fut en récompense d'un très-grand poids. Il commandoit dans cette Province, lorsque Mr. le Prince fut arrêté. Comme on le connoissoit pour être son serviteur très-particulier, on ne jugea pas à la Cour qu'il fût à propos d'y prendre confiance. On envoya ordre à l'Intendant de se saisir de sa personne. Il fut remis en liberté aussi-tôt après celle de Mr. le Prince, & il fut rétabli même dans son emploi. Quand Mr. le Prince se retira de la Cour après sa prison, & qu'il prit le chemin de Guyenne, la Reine pensa à gagner Marfin, & elle lui envoya les Patentes de Viceroi de Catalogne, qu'il avoit passionnément souhaité, en y ajoutant toutes les promesses imaginables pour l'avenir. Comme il avoit été averti à temps de la sortie & de la résolution de Mr. le Prince, il appréhenda le même traitement qu'il avoit

* Voyez ce qu'en dit Mr. de la Rochefoucault dans ses *Mémoires Relat. de la Guerre de Guicenne.*

reçu l'autre fois. Il quitta la Catalogne avant qu'il eût reçu les offres de la Reine, & il se jeta dans le Languedoc avec Baltons, Luffan, Monpouillan, le Marcouffe, & ce qu'il put débaucher de ses troupes. Cette défection donna un merveilleux avantage aux Espagnols dans cette Province; & l'on peut dire qu'elle en a coûté la perte à la France. 1651.

Mr. le Prince ne s'endormoit pas du côté de Guyenne; il engagea toute la Noblesse dans son parti. Le vieux Maréchal de la Force se déclara même pour lui, & le Comte du Doignon, Gouverneur de Brouage, qui tenoit toute sa fortune du Duc de Brezé, crut être obligé d'en témoigner sa reconnaissance à Madame la Princesse, qui étoit sœur de son bienfaiteur.

On n'oublia pas de rechercher l'appui des Etrangers. Lainé fut envoyé en Espagne, où il conclut le Traité de Mr. le Prince avec le Roi Catholique; & Mr. l'Archiduc qui commandoit dans les Pays-Bas, & qui venoit de prendre Bergue-St.-Vinox, fit de son côté des préparatifs qui coûtèrent dans la suite Dunkerque & Gravelines à la France, & qui obligerent dès ce temps-là la Cour à tenir sur la frontiere une

1651. partie des troupes qui eussent été d'ailleurs très-nécessaires en Guyenne. Ces nuées ne firent pas tout le mal, au moins pour le dedans du Royaume, que leur grosseur & leur noirceur en pouvoient faire appréhender. Mr. le Prince ne fut pas servi dans ses levées comme sa qualité & sa personne le méritoient. Le Maréchal de la Force n'en usa pas en son particulier d'une manière qui fût conforme au reste de sa vie. Les Tours de la Rochelle, qui étoient entre les mains du Comte du Daignon, * ne tinrent que fort peu de temps contre Mr. le Comte d'Harcourt, qui commandoit l'Armée du Roi; les Espagnols auxquels il remit Bourg, place voisine de Bourdeaux, entre les mains, ne le secoururent qu'assez foiblement. Mr. le Prince ne put faire d'autres conquêtes, que celle d'Agen & celle de Saintes. Il fut obligé de lever le Siege de Cognac; & le plus grand Capitaine du monde, sans exception, connu, ou plutôt fit connoître dans toutes ces occasions, que la valeur la plus héroïque, & la capacité la plus extraordinaire, ne soutiennent qu'avec

* Voyez Mr. de la Rochefoucaut dans ses Mémoires, *Relation de la Guerre de Guyenn.*

CARDINAL DE RETZ. LIV. IV. 7
beaucoup de difficulté les nouvelles trou- 1651.
pes contre les vieilles.

Comme je me suis fixé dès le commencement de cet Ouvrage, à ne m'arrêter proprement que sur ce que j'ai connu par moi-même, je ne touche ce qui s'est passé en Guyenne, dans les premiers mouvements de M. le Prince, que très-légèrement, & purement, qu'autant que la connoissance vous en est nécessaire, par le rapport & la liaison qu'elle a à ce que j'ai à vous raconter de ce que je voyois à Paris, & de ce que je pénétrois de la Cour.

Il me semble que j'ai déjà marqué ci-dessus, que la Cour s'avança de Bourges à Poitiers, pour être en état de remédier de plus près aux démarches de M. le Prince. Comme elle vit qu'il ne donnoit pas dans le panneau qu'elle lui avoit tendu, par le moyen d'une négociation, pour laquelle elle prétendoit, quoiqu'à faux à mon opinion, avoir gagné Gourville, elle ne garda plus aucunes mesures à son égard; & * elle envoya une Déclaration contre lui au Parlement, par laquelle elle le déclaroit criminel de Leze-Majesté,

* Voyez Mr. Joly dans ses *Mémoires* Tome I. D'abord Mr. le Duc d'Orléans empêcha que la Déclaration ne fut vérifiée..... mais enfin

1651. &c. Voici à mon sens le moment fatal & décisifs de la révolution. Il y a fort peu de gens qui en ayent connu la véritable importance; chacun s'y en est voulu former une imaginaire. Les uns se sont voulu figurer que le mystere de ce temps-là consista dans les cabales qu'ils se persuaderent avoir été faites dans la Cour, pour & contre le voyage du Roi. Il n'y a rien de plus faux; il se fit d'un concert uniforme de tout le monde. La Reine brûloit d'impatience d'être libre, & en lieu où elle pût rappeler M. le Cardinal quand il lui plairoit. Les Sous-Ministres la fortifioient par toutes leurs Lettres dans la même pensée. Monsieur souhaitoit plus que personne l'éloignement de la Cour, parce que sa pente naturelle & dominante lui faisoit toujours trouver une douceur sensible à tout ce qui pouvoit diminuer les devoirs journaliers auxquels la présence du Roi l'engageoit. M. de Châteauneuf joignoit au desir qu'il avoit de rendre par un nouvel éclat Mr. le Prince encore plus irréconciliable à la Cour, la vue de se gagner l'esprit de la Reine, dans le cours d'un voyage

le parti de la Cour & les amis du Coadjuteur s'étant joints il fut ordonné le 4 Dec. 1651 que la Déclaration seroit lue & enregistrée.

dans lequel l'absence du Cardinal, & ^{1652.} l'éloignement des Sous-Ministres, lui donnoit lieu d'espérer qu'il se pourroit rendre encore & plus agréable, & plus nécessaire. Mr. le Premier Président y concourut de son mieux, & parce qu'il le crut très-utile au service du Roi, & que la hauteur avec laquelle Mr. de Châteauneuf le traitoit, lui étoit devenue insupportable. M. de la Vieuville ne fut pas fâché, à ce qui me parut, de n'être pas trop éclairci dans les premiers jours de la fonction de la Surintendance; & Bourdeaux qui étoit son confident principal, me fit un discours, qui me marqua même de l'impatience que le Roi fût déjà hors de Paris. Celle des Frondeurs n'étoit pas moindre, & parce qu'ils voyoient la nécessité qu'il y avoit effectivement à ne pas laisser établir Mr. le Prince au-delà de la Loire, & parce qu'ils se tenoient beaucoup plus assurés de l'esprit de Monsieur, lorsqu'il étoit éloigné de la Cour, que lorsqu'il étoit proche. Voilà ce qui me parut de la disposition de tout le monde, sans exception, à l'égard du voyage du Roi; & je ne comprends pas surquoi l'on a pu fonder cette diversité d'avis, que l'on a prétendu, & même écrit, ce me sem-

1651. ble, avoir été dans le Conseil sur ce sujet.

Vous voyez donc, qu'il n'y eut aucun mystere au départ du Roi: mais en récompense, il y en eut beaucoup dans la fuite de ce départ; parce que chacun y trouva tout le contraire de ce qu'il s'étoit imaginé. La Reine y rencontra plus d'embarras sans comparaison, qu'elle n'en avoit à Paris, par les obstacles que Mr. de Châteauneuf mettoit au rappel de Mr. le Cardinal. Les Sous-Ministres eurent des frayeurs mortelles, que l'habitude & la nécessité n'établissent à la fin dans l'esprit de la Reine, Mr. de Châteauneuf, & Mr. de Villeroi qui paroissoit lassé de leurs avis. Mr. de Châteauneuf de son côté ne trouva pas le fondement qu'il avoit cru aux espérances dont il s'étoit flatté lui-même à cet égard, parce que la Reine demeura toujours dans un concert très-étroit avec le Cardinal & avec tous ceux qui étoient véritablement attachés à ses intérêts. Monsieur devint en fort peu de temps moins sensible au plaisir de la liberté que l'absence de la Cour lui donnoit, qu'aux ombrages qu'il prit assez subitement des bruits qui se répandirent des négociations souterraines qu'il croyoit encore plus dangereuses, par la raison de l'éloignement.

Mr. de la Vieuville, qui craignoit plus ^{1651.} que personne le Mazarin, me dit quinze jours après le départ du Roi, que nous avions tous été des dupes de ne nous y être pas opposés. J'en convins en mon nom & en celui de tous les Frondeurs. J'en conviens encore aujourd'hui de bonne foi, & que cette faute fut une des plus lourdes que chacun pût faire dans cette conjoncture en son particulier. Je dis chacun de ceux qui ne desiroient pas le rappel de Mr. le Cardinal Mazarin ; car il est vrai, que ceux qui étoient dans ses intérêts jouoient le droit du jeu. Ce qui nous la fit faire, fut l'inclination naturelle que tous les hommes ont à chercher plutôt le soulagement présent, que ce qui leur en doit faire un jour. J'y donnai de ma part, comme tous les autres ; & l'exemple ne fait pas que j'en aye moins de honte. Notre bévue fut d'autant plus grande, que nous en avions prévu les inconvénients, qui étoient dans la vérité, non seulement visibles, mais palpables & impardonnables, & que nous primes le détour de courre les plus grands pour éviter les plus petits. Il y avoit, sans comparaison, moins de péril pour nous, à laisser respirer & fortifier Mr. le Prince en

1651. Guyenne, qu'à mettre la Reine, comme nous faisons, en pleine liberté de rappeler son Favori. Cette faute est l'une de celles qui m'a obligé de vous dire, ce me semble quelquefois, que la source la plus ordinaire des manquements des hommes, est qu'ils s'effraient trop du présent, & qu'ils ne s'effraient pas assez de l'avenir. Nous ne fumes pas long-temps sans connoître & sans sentir, que les fautes capitales qui se commettent dans les partis qui sont opposés à l'autorité Royale, les déconcertent si absolument, qu'ils obligent presque toujours ceux qui y ont eu leur part, à une nécessité de faillir, quelque conduite qu'ils puissent suivre. Je m'explique : Monsieur ayant mis proprement la Reine en liberté de rappeler le Cardinal Mazarin, ne pouvoit plus prendre que trois partis ; dont l'un étoit de consentir à son retour ; l'autre de s'y opposer de concert avec Mr. le Prince, & le troisieme de faire un tiers parti dans l'Etat. Le premier étoit honteux après les engagements publics qu'il avoit pris ; le second étoit peu sûr, par la raison des négociations continuelles que les subdivisions qui étoient dans le parti de M. le Prince, rendoient aussi journalieres qu'inévita-

bles ; le troisieme étoit dangereux pour l'Etat, & impraticable même de la part de Monsieur, parce qu'il étoit au-dessus de son génie. 1641.

Mr. de Châteauneuf se trouvant avec la Cour hors de Paris, ne pouvoit que flatter la Reine, par l'espérance du rétablissement de son Ministre ; ou s'opposer à ce rétablissement par les obstacles qu'il y pouvoit former par le Cabinet. L'un étoit ruineux, parce que l'état où étoient les affaires faisoit voir ces espérances trop proches pour espérer que l'on les pût rendre illusoires. L'autre étoit chimérique, vu l'humeur & l'opiniâtreté de la Reine.

Quelle conduite pouvois-je prendre en mon particulier, qui pût être sage & judicieuse ? Il falloit nécessairement, ou que je servisse la Reine selon son desir, pour le retour du Cardinal, ou que je m'y opposasse avec Monsieur ; ou que je me ménageasse entre les deux. Il falloit de plus ou que je m'accommodasse avec Mr. le Prince, ou que je demeurasse brouillé avec lui ; & quelle sûreté pouvois-je trouver dans tous ces partis ? Ma déclaration pour la Reine m'eût perdu irrémisiblement dans le Parlement, dans le Peuple, & dans l'esprit de Monsieur ; sur quoi je